

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Talbot, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 35 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Mai 1877.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF.

Le Journal officiel nous fournit aujourd'hui le complément des réformes opérées dans le personnel des sous-préfets et des secrétaires généraux. Ce travail comprend 157 nominations ou déplacements.

Quarante-sept sous-préfets sont révoqués; ce sont ceux de Nogent-le-Rotrou, de Châteaulin, de Muret, de Condom, de Lectoure, de Lodève, de Saint-Pons, de Montfort, de Loches, de Vienne, de Saint-Claude, de Dôle, de Saint-Sever, de Saint-Nazaire, de Figeac, de Marmande, de Nérac, de Ville-neuve-sur-Lot, de Cholet, d'Avranches, de Cherbourg, de Vitry-le-Français, de Briey, de Commercy, de Verdun, de Cosne, d'Avesne, de Valenciennes, de Domfront, de Montreuil, de Boulogne, d'Issoire, de Thiers, d'Orthez, de Mantes, de Pontoise, de Parthenay, de Péronne, de Castel-Sarrasin, de Brignolles, d'Orange, de Fontenay-le-Comte, de Montmorillon, de Saint-Dié, de Remiremont, de Sens et d'Avallon.

Douze sont appelés à « un autre poste » ou « à d'autres fonctions », ceux : de Morlaix, de Béziers, de Romorantin, de Saint-Girons, de Florac, de Coutances, de Pontivy, d'Hazebrouck, de Rambouillet, de Bressuire, de Moissac et de Clamecy; ce dernier sur sa demande.

C'est également sur sa demande que M. de La Blotière, sous-préfet de Douai, a été mis en disponibilité. Il est le seul de cette catégorie.

On compte quatre démissionnaires, MM. Barrême, sous-préfet de la Réole; Philippine, sous-préfet de Libourne; Massot, sous-préfet de Lespère, et FrumEAU, sous-préfet de Toulon.

Trente et un anciens sous-préfets ren-

trent dans l'administration, ainsi que plusieurs anciens secrétaires généraux et anciens conseillers de préfecture révoqués par le précédent ministère.

Vingt secrétaires généraux sont atteints. Douze sont révoqués. Ce sont ceux du Finistère, de l'Hérault, de l'Isère, de la Lozère, de la Marne, de la Meuse, du Rhône, du Tarn-et-Garonne, du Vaucluse, de la Vienne et des Vosges.

Cinq sont « appelés à un autre poste », ce sont ceux : du Gers, du Lot, de Maine-et-Loire, du Var et de la Vendée.

Celui d'Ille-et-Vilaine est admis à la retraite et celui de Meurthe-et-Moselle est mis en disponibilité.

Trois ont donné leur démission, ce sont : M. Henry, de la Gironde, M. Saint-Paul, de Loir-et-Cher, et M. Lebon, de la Mayenne.

On trouvera à la chronique locale les nominations qui intéressent notre département et les départements limitrophes.

Chronique générale.

Des nouvelles reçues de différents de nos départements confirment aujourd'hui que la sympathie du pays pour le Maréchal se manifeste avec une force croissante.

On parle beaucoup dans le monde officiel d'une lettre écrite par M. le duc d'Aumale à M. de Broglie et dans laquelle le général commandant le 7^e corps d'armée se montre très-favorable aux derniers événements.

Le parti légitimiste est très-irrité de la nomination de M. d'Haussonville comme chef de cabinet de M. de Broglie, M. d'Haussonville étant, disent-ils, le secrétaire du fameux comité qui fit échouer les prétentions du comte de Chambord.

Les journaux ont annoncé, par erreur, la nomination de M. Pascal à la direction générale des postes. C'est M. Riant, ancien député, qui vient d'être appelé à cette direction, en remplacement de M. Le Libon, dont la mort tragique a causé une si pénible impression à Paris.

Le correspondant berlinois de la Gazette de Cologne écrit à ce journal :

« Le prince de Bismark n'est pas fâché de voir la République en France, d'abord parce qu'une telle République ne menace pas les monarchies, ensuite parce qu'elle crée des divisions à l'intérieur qui empêchent de tourner les forces de la nation vers l'extérieur, enfin parce qu'il y voit un obstacle aux alliances que la France redevient forte pourrait former. »

On lit dans le *Moniteur* :

On a beaucoup remarqué, à la réception du ministre des affaires étrangères, l'attitude empreinte du général Cialdini à l'égard de M. le duc Decazes et de M. le président du conseil.

On a également donné une signification très-favorable à un long entretien qui a eu lieu dans la soirée entre M. le prince de Hohenzollern et M. le duc de Broglie.

LA PEAU DE L'OURS.

Le parti radical est en proie à une préoccupation singulière.

Il se tourmente déjà pour découvrir un successeur à M. le Maréchal.

Le XIX^e Siècle met en avant, en première ligne, M. Thiers et M. Jules Grévy.

M. Gambetta a déjà, paraît-il, généreusement abdicqué en faveur de M. Thiers. Le sacrifice n'est peut-être pas aussi méritoire qu'il le semble, M. Gambetta se croit assez jeune pour attendre.

Le parti de M. Jules Grévy ne paraît ni très-ardent ni très-nombreux, mais enfin cette candidature est sérieuse !

A partir d'aujourd'hui mercredi, M. Jules Simon prend la direction de l'*Echo universel*, et nous sommes persuadés que M. Jules Simon fera valoir des titres également très-sérieux à la bienveillance radicale. Au moins, ce ne serait pas un président de la République bien gênant pour le radicalisme.

Voilà donc trois candidats en présence. Mais M. Guyot-Montpayroux a fait un accueil trop désagréable à la candidature éventuelle de M. Gambetta, pour que nous puissions croire à des motifs désintéressés. M. Guyot-Montpayroux serait un président de la République fort présentable.

Mais l'extrême gauche ne peut se contenter ni avec M. Thiers, ni avec M. Gambetta, ni même avec MM. Jules Grévy ou Jules Simon : il lui faut un candidat. M. Naquet a toutes les qualités requises.

Que dire aussi des frères absents qui, depuis sept longues années, attendent à l'étranger que les républicains plus habiles aient achevé de se gorger du pouvoir ? Une si longue attente mérite salaire. M. Rochefort est très-populaire, M. Félix Pyat est très-habile, et le citoyen Verdure est très-étrangement méconnu.

Nous ne parlons que pour mémoire des candidats « humains » et de tous les archipréendants au souverain pouvoir.

Comme on le voit, la première magistrature de la République ne court pas le risque de tomber en désuétude.

La succession n'est pas ouverte. On se la dispute déjà avec acharnement.

Puisqu'on a voulu attribuer aux prochaines élections un sens plébiscitaire et mettre en cause le pouvoir du Maréchal, puisque le XIX^e Siècle parle déjà de Congrès, le pays aura à choisir entre M. le maréchal de MacMahon et M. Thiers, parvenu de M. Gambetta, M. Jules Grévy, M. Jules Simon, M. Guyot-Montpayroux, M. Naquet et les autres.

Le pays peut être assuré qu'il saura, à

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (*).

(Suite.)

XXII.

L'HISTOIRE INVRAISEMBLABLE.

— Vous dites, ma bonne amie, que ma filleule avait une affection réelle pour le jeune officier ? mais il est mort; et puis, je ne crois pas que cette union eût été assortie : les Caillivet, enfin, n'étaient pas de notre société. Cependant, je conviens que Henry était anobli, puisque notre roi lui avait conféré, lui-même, un grade qui le mettait au dessus du peuple. Ceci est évident : n'est-ce pas, madame d'Artigollet ?

— Certainement, madame de Légliise, et c'est pour quoi je disais à Céline que si Henry était encore de ce monde, nous serions les premières à patronner ce garçon pour le marier avec Rose. Or, nous ne le pouvons pas; donc, il faut en venir toujours à notre candidat.

— Nous ignorons nous-mêmes, Saba et moi,

(*) Tous droits réservés.

l'inclination de Rose pour Henry, et rien ne nous dit que ce dernier partageait les sentiments de notre fille. Toutefois, nous eussions sans doute essayé de dissuader petite reine de ce mariage.

— Toujours les mêmes histoires, ma bonne ! s'écria M^{me} d'Artigollet. Vous et Saba, vous voulez garder votre fille pour vous. Et pourquoi, s'il vous plaît, auriez-vous encore détourné Rose ? Il faut avoir un motif à invoquer en pareil cas. Vous ne pouvez pas, comme le dit si bien notre amie, lui objecter sa naissance obscure, attendu qu'il était arrivé à un poste honorable et honoré; vous n'aviez rien à lui reprocher du côté des mœurs et de la probité; vous n'aviez pas à l'accuser d'être un gueux, un sot, et cætera; non ! je vous le répète, c'est que tout bonnement vous êtes absurdes, et que le célibat de Rose vous paraît nécessaire. Les parents ne doivent pas être égoïstes à ce point-là.

— Oh ! ce n'est pas cette raison, croyez-le bien...

— Si fait, si fait, ma chère ! Et vous-même, vous ne vouliez pas épouser Saba. J'ai, mon Dieu ! assez insisté à ce sujet. M'en voulez-vous, aujourd'hui ?

— Oui, appuya M^{me} de Légliise, lui en voulez-vous, ma pauvre Céline ?

— Je m'en garde bien ! mais moi j'aimais Saba, je l'estimais; je ne le voulais pas, et cependant je le désirais.

— Voyez-vous, la scélérate ! elle le désirait !

— C'est le moins que je puisse dire aujourd'hui

la vérité, surtout pour prouver que le cas de Rose n'est pas le même. Elle n'aime pas M. de Loupiac, et je conçois qu'il en soit ainsi. Sans rien vouloir ôter à ce jeune homme de ses mérites, avouez que son intelligence...

— Permettez que je vous arrête sur ce mot, s'écria M^{me} d'Artigollet. Adorer son futur époux n'est pas nécessaire. L'amour passe vite comme le vent, et après on s'aperçoit de beaucoup de choses. Dans le cas contraire, il advient généralement qu'une amitié solide s'établit entre le mari et la femme. Je parle pour moi et pour d'autres. Quant à l'intelligence, un mari... qui en a trop est parfois gênant.

— Je partage, de tous points, les idées de notre amie, ma chère Céline. Néanmoins si, dans la circonstance, vous aviez en vue un autre parti, et que le jeune homme ou l'homme mûr vous parût, comme il en fût pour M. de Légliise et pour moi, un prétendant ayant les qualités sympathiques qui inspirent l'amour de la jeune fille avec... c'est bien cela !... un jugement sain... car tout le monde n'a pas un esprit brillant... Je parle de ce qui nous concernait, M. de Légliise et moi... Eh bien, alors je ne vous désapprouve pas de chercher, de préparer le bonheur de ma chère filleule. C'est dommage que Henry...

— Oui, c'est dommage ! reprit M^{me} d'Artigollet d'un air pincé. Mais nous ne le ferons pas revenir

avec tous nos « hélas ! » Cependant je ne dirai plus rien, ma conviction étant que vous voulez faire de Rose une cénobite.

Tandis que ces dames s'exprimaient de la sorte, un mois après la déconvenue de Chaudis et de Robert, Saba revenait de la poste en se frottant les mains. Il entra juste au moment où M^{me} d'Artigollet finissait sa phrase, en la ponctuait avec aigreur.

— Mesdames, leur dit-il, j'entends le mot de cénobite, et je m'effraye en pensant que M^{me} d'Artigollet veut entrer en religion. Rassurez-moi, je vous prie !

— Vous êtes un vieux fou, Saba; je n'ai jamais été aussi dévote que vous.

— Ah ! par exemple, et autrefois vous m'exhortiez tous les jours à me convertir ?

— Vous avez bien changé.

— A mon avantage ?

— En ce qui concerne les vôtres. Céline nous a prouvé que Rose ne doit pas se marier, et j'en conclus que vous la destinez au cloître, en raison de vos sentiments pieux. Vous avez beau sourire, vous ne voulez pas que votre fille se marie.

— Avec votre protégé.

— Alors, vous en avez un à vous ?

— Pas à moi, mais *chéri sa* ? On pourrait bien m'en présenter un; il n'y a pas qu'un homme sur la terre pour petite reine.

n'en pouvoir douter, quels candidats représenteront le gouvernement du Maréchal. Il saura le moins pour qui il votera.

Nous prions les adversaires du Maréchal de vouloir bien mettre une étiquette lisible sur le dos des candidats qu'ils présenteront. Il faudra qu'ils sachent s'ils votent pour M. Thiers, en attendant M. Gambetta, l'outrancier, pour M. Grévy ou pour M. Naquet.

C'est ainsi qu'il faudra agir pour agir avec loyauté.

Il ne suffit pas de savoir que les élections se feront pour ou contre le Maréchal, il faut savoir aussi quels sont les prétendants à sa succession.

Jusqu'ici il nous semble que le pays n'aura que l'embarras du choix. Il est vrai que le choix, en semblable matière, est toujours ce qu'il y a de plus embarrassant.

Entre le Maréchal, dont la France a reconnu et apprécié le caractère et la fermeté, et toutes les misérables intrigues, les équivoques inavouables suscitées par le seul espoir d'une révolution présidentielle, le pays hésitera-t-il ?

HENRI DES ROUX.

Guerre d'Orient.

Le télégraphe se remet à nous causer des surprises. Deux dépêches de Constantinople nous annoncent la reprise d'Ardahan par Mouktar-Pacha.

La nouvelle est donnée par le sous-gouverneur du Kasistan, qui la tenait du caïman de Liane, lequel l'avait apprise par un Circassien !

Il est difficile d'y croire.

La nouvelle a peut-être été répandue à Constantinople pour calmer la population violemment surexcitée par les softas. Ceux-ci ont fait une nouvelle démonstration au palais du sultan; il y a eu lutte avec la force armée, des blessés et des tués, une véritable émeute. Le bruit court que le sultan, craignant le sort de ses prédécesseurs, aurait mis le Bosphore entre lui et ces trop zélés musulmans.

L'Estafette publie une dépêche de son correspondant spécial, annonçant que la « consternation est générale » à Constantinople par suite des nouvelles d'Asie et qu'on parle « de négociations en vue de la paix. »

Nous ne croyons pas que le parti de la paix domine au Divan, et les ministres voudraient-ils engager des négociations à ce sujet, ils ne seraient peut-être pas suivis par la population. On ne soulève pas impunément le fanatisme musulman; et après avoir proclamé la guerre sainte, il est difficile de conclure une paix qui aurait des conditions un peu dures. D'ailleurs, l'armée ottomane qui occupe les Balkans n'a pas encore pris part à la lutte, et la Porte ne voudra pas offrir un traité à la Russie avant d'avoir tenté le sort des batailles.

La Russie, de son côté, serait-elle disposée à signer la paix, après avoir mis en mouvement des masses aussi considérables et sans retirer de ses dépenses aucun avantage marqué ?

— Enfin, nous verrons, nous verrons ! Du reste, j'ai dit que je n'en parlerai plus. Venez-vous, madame de Légise ?... Non ? alors, au revoir !

Et M^{me} d'Artigollet sortit avec une moue dédaigneuse.

— Notre amie est un peu... vive, dit M^{me} de Légise, et je trouve qu'elle se hâte trop dans ses conclusions. J'aime à croire, mon cher Saba, que vous avez réfléchi, comme vous le devez, et que Delphin a des raisons majeures pour avoir ajourné le projet que nous avions conçu.

— Oui, chère madame; Delphin n'aime pas Chaudis et pense trouver mieux que cela pour sa nièce. Nous ne saurions le blâmer et nous devons attendre, selon son désir, qu'il nous présente ce quelque chose qu'il juge convenable.

— Delphin voit beaucoup de monde depuis qu'il s'occupe de fournir les chantiers de constructions navales, et, sans doute, dans les ports militaires, on lui aura indiqué un parti des plus sortables ?

— C'est justement cela, ou du moins je suppose qu'il en est ainsi, répondit M^{me} de Saba, avertie par un coup d'œil de son mari.

— Allons ! tant mieux, tant mieux, et, dès à présent, je me déclare satisfaite de ce qui aura lieu. Vous savez que je tiens à vous voir assurer le bonheur de ma filleule... A bientôt, la bonne nouvelle !

(A suivre.)

BREMONT DE LAQUELLE.

Il est possible qu'on ait aujourd'hui à la Porte peu d'enthousiasme pour la guerre, mais dans les circonstances présentes nous croyons que ce bruit de paix est prématuré.

Le correspondant spécial du journal la *Défense* lui adresse la dépêche suivante de la ville d'Orsova, située à la frontière autrichienne, sur le Danube, un peu en amont des Portes-de-Fer :

« 28 mai.

» Les préparatifs pour la difficile opération du passage du Danube semblent terminés. On garde le secret le plus absolu sur le point où l'on franchira sérieusement le fleuve. Tout porte à croire que les tentatives ou feintes de traverser le Danube auront lieu à différents endroits. On assure que l'opération aura lieu aussitôt après l'arrivée du tzar à Ploiesti.

» L'armée russe et l'armée roumaine sont évaluées ensemble à environ 250,000 hommes. Les forces turques qui occupent la Bulgarie comptent un effectif équivalent.

» La Serbie continue ses préparatifs bel-liquieux. »

Trébizonde, 28 mai.

Des officiers anglais débarqués en notre port conseillent un mouvement sur Tiflis.

Les Russes ont déjà perdu 6,000 hommes sous Kars.

Londres, 28 mai.

Le *Standard* annonce que le czar est malade. Son esprit est très-frappé et son état inspire les plus vives inquiétudes.

Son arrivée à Ploiesti paraît devoir en être retardée.

Péra, 28 mai.

Abdul-Kérim a ordonné de faire évacuer par les femmes et les enfants les places fortifiées du Danube.

Un désaccord est intervenu entre le sultan et son beau-frère Mahmoud-Damat au sujet du ministre de la guerre, Rédif-Pacha.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dans le mouvement sous-préfectoral publié au *Journal officiel* d'hier, nous remarquons les nominations suivantes, concernant notre région :

M. Montaubin, sous-préfet d'Aubusson, est nommé secrétaire général de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Sans, appelé à un autre poste.

M. Bousquet-Foltz, ancien sous-préfet, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saumur, en remplacement de M. Octave Blanc, nommé préfet des Deux-Sèvres.

M. de Clebsattel, conseiller de préfecture du Loiret, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Baugé, en remplacement de M. Bucaille de Littinières, nommé sous-préfet de Barbezieux.

M. le comte de Grimouard, ancien secrétaire général, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Cholet, en remplacement de M. Jourdan.

M. Henri de Villers a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Segré, en remplacement de M. Salvaing de Boissieu, nommé sous-préfet de Mamers.

M. Leroy, sous-préfet de Pont-Audemer, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire), en remplacement de M. Rathier, nommé sous-préfet de Mantes.

M. Leverdays, ancien sous-préfet, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Loches (Indre-et-Loire), en remplacement de M. Malherbe.

M. le vicomte d'Oreîtres, ancien secrétaire général, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), en remplacement de M. Champoiseau, appelé à un autre poste.

M. Diard, chef de cabinet de préfet, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres), en remplacement de M. Artaud.

M. Delavault, ancien vice-président du conseil de préfecture des Deux-Sèvres, a été nommé conseiller de préfecture de ce département, en remplacement de M. Herry de Maupas, nommé sous-préfet de Saint-Sever.

M. Rivaud, sous-préfet d'Oloron, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Châteaugontier (Mayenne), en remplacement de M. Robin, nommé sous-préfet d'Épernay.

M. le comte de Montbron, secrétaire général du Cantal, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Mayenne (Mayenne), en remplacement de M. Hervé-Kérohan, nommé sous-préfet de Saint-Nazaire.

M. Poupelet, sous-préfet de Gex, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Châtelleraut (Vienne), en remplacement de M. le comte de Pontbriand, nommé sous-préfet de Chalon-sur-Saône.

M. Sorbier de Pognadoresse, chef de cabinet de préfet, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Montmorillon (Vienne), en remplacement de M. Adam.

M. Verwagne, sous-préfet d'Argelès, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Civray (Vienne), en remplacement de M. de Bernède, nommé sous-préfet de Joigny.

M. Poirier Coutansais, ancien secrétaire général de la Vendée, a été nommé secrétaire général de la préfecture de ce département, en remplacement de M. Fournier, appelé à un autre poste.

M. le vicomte de Bernis, ancien sous-préfet, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte (Vendée), en remplacement de M. Colhineau.

M. Kolb-Bernard, chef de cabinet de préfet, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement des Sables-d'Olonne (Vendée), en remplacement de M. de Maulde, nommé sous-préfet de Tournon.

M. Boudet, ancien secrétaire général de la Vienne, a été nommé secrétaire général de la préfecture de ce département, en remplacement de M. Obissier Saint-Martin.

M. Patricot, ancien sous-préfet, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Mortagne, en remplacement de M. d'Angle-mont, nommé sous-préfet de Saint-Amand.

M. Montoussé, sous-préfet de Bagnères, a été nommé secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, en remplacement de M. Durand, nommé sous-préfet de Castres.

M. du Foussat, conseiller de préfecture des Hautes-Pyrénées, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Calais (Sarthe), en remplacement de M. Ferlet de Bourbonne, nommé sous-préfet de Barsur-Seine.

M. Henri de Lavrignais, attaché au ministère de l'intérieur, a été nommé secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, en remplacement de M. Henrion, nommé secrétaire général d'Eure-et-Loir.

M. Labbe, sous-préfet d'Épernay, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Paimboeuf (Loire-Inférieure), en remplacement de M. de Lamberterie, nommé sous-préfet de Saintes.

M. de Ramel, sous-préfet de Castelnaudary, a été nommé secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, en remplacement de M. Pontallié, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Poujaud, ancien secrétaire général, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Redon (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Bouvattier, nommé sous-préfet de Marmande.

M. Auvity, sous-préfet de Mauléon (Basses-Pyrénées), lequel est allié à une famille de notre ville, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Châteaudun (Eure-et-Loir), en remplacement de M. Gouttenoire, nommé sous-préfet de Saint-Dié.

Le service d'été, sur les lignes de la Vendée et de Poitiers à Saumur, commencera le lundi 14 juin.

Les courses d'Angers auront lieu dimanche prochain 3 et mardi 5 juin, sur l'hippodrome d'Éventard.

CLASSEMENT, en 1877, des chevaux, juments, mules et ânes susceptibles d'être requis dans le cas de mobilisation de l'armée.

Les chevaux et juments de six ans et au-dessus, les mules et ânes de quatre ans et au-dessus, sont tous examinés par une commission déléguée à cet effet. Cette commission se réunira à Saumur le samedi 2 juin prochain, à 7 heures du matin, sur le Champ-de-Foire.

Sont seuls dispensés de la présentation les animaux refusés définitivement lors du classement de 1876, et qui ont été indiqués comme tels par l'officier, président de la commission, sur le registre de recensement du mois de janvier de la même année.

Sur la demande de la commission parlementaire de l'armée, le ministre de la guerre

a fait préparer une carte cantonale de France indiquant les régions et subdivisions de région de chaque corps d'armée, ainsi que les circonscriptions territoriales.

D'après les intentions du ministre, cette carte est destinée à être placée dans chaque mairie à côté des tableaux présentant la répartition des classes astreintes au service militaire.

Les conseils municipaux de toutes les communes vont être appelés, dans leur prochaine session, à voter les fonds nécessaires à l'acquisition de cette carte.

SQUARE DU THEATRE.

Musique municipale de Saumur.
Directeur: M. MEYER.

Concert du dimanche 3 juin 1877,
à huit heures du soir.

Programme :

1. Le Grand Veneur, pas redoublé... FÉRY
2. L'Africaine, fantaisie... MEYER
3. La Flûte enchantée, fantaisie... MOZART
4. La Villageoise, polka... X...
5. La Muette, fantaisie... X...

L'Africaine et la Flûte enchantée sont les morceaux qui ont valu à la musique municipale de Saumur d'exécution au concours musical d'Angers.

L'UNION MUSICALE DE CHATELLERAUT.

On n'a pas oublié le passage à Saumur de l'Union musicale de Châtelleraut, se rendant à Angers. Le samedi 19 mai, au concours hebdomadaire de Châtelleraut, jour où, ainsi qu'il suit de l'heureuse navigation de l'Union musicale à bord du *Mineur* :

De Port-de-Filles à Angers.

Samedi dernier 19 mai, avant 7 heures du matin, les paisibles habitants de Port-de-Filles étaient tout étonnés de voir la Grande Rue de leur village encombrée de voitures et de piétons. Qu'y avait-il donc ? Ces braves gens mettaient le nez à la fenêtre et s'interrogeaient du regard. C'était l'Union musicale de Châtelleraut qui venait s'embarquer au Bec-des-Deux-Eaux pour se rendre au concours d'Angers. Grand nombre d'habitants de Châtelleraut accompagnèrent les musiciens jusqu'au port. Là se leppa le vapeur le *Mineur*; c'est un superbe transport mesurant 450 pieds de longueur; il est coquet dans sa simplicité comme une modeste fille des champs, il n'a point de prétention dans ses décors, mais il est revêtu aux couleurs nationales qui flottent à l'avant et à l'arrière, à tribord et à bâbord. Cela lui suffit.

À 8 heures du matin, l'embarquement s'effectue avec ordre; à 8 heures 15, le drapeau d'avant donne le signal; le *Mineur* est à son poste. C'est le départ. De nos amis nous crient: Au revoir et bonne chance! Nous répondons: Merci! et: République!

Pendant ce temps, une habile manœuvre nous lance dans les eaux de la Vienne; nous quittons la Creuse et notre département et... vogue, mon beau navire!

Une bombe partie du bord salua le départ d'Indre-et-Loire. Un beau soleil mai nous sourit, une douce brise fait flotter le drapeau tricolore, chacun prend plaisir à le pont et admire les bords riants de la Vienne. Voici *Port et Marçilly*, sur la rive gauche; sur la rive droite, le joli ruisseau de *Nouâtre* qui se cache coquettement derrière un rideau de verdure; plus loin, *Porte* avec sa vieille église du XII^e siècle. Le bateau, mollement bercé par les vagues inoffensives, coule, coule toujours; nous apercevons l'*Île-Bouchard*; les deux rives sont reliées par un pont hardi; les navires se pressent sur les quais et nous voyons des signes d'approbation; le *Mineur* et l'*Union musicale* exécutent un morceau de musique, dont les doux accords vont se perdre dans les vertes vallées. Nous représentons la marche; nous saluons au passage *Sazilly*, puis *Rivière*, où la Vienne est bordée des plus charmants paysages. À ce joli petit village!

La vitesse augmente; est-ce que nous avons regu les eaux de la Vendée? Silence!... voici un vieux pont en pierre aux arches ébrasées; quel respectueux salut! C'est *Chinon*, l'immortel Rabelais. bonne ville de l'immortel Rabelais.

Il est dix heures. Notre arrivée à Angers est annoncée par des pièces d'artifice; tous les habitants sont venus à notre rencontre. Le magnifique pas redoublé est exécuté.

beaucoup d'entrain; on applaudit, la ville est en fête...

Deux heures de terre! On en profite pour déjeuner à la hâte et employer le reste du temps à parcourir cette vieille cité.

Une foule immense et enthousiaste nous fait escorte; elle crie: Vive Châtelleraut!

Quelle est donc cette immense ligne dorée qui borne l'horizon? On dirait un rayon de soleil descendu sur les eaux.

Nous voici à Candés, et nous quittons l'Indre-et-Loire; déjà nous touchons Montsoireau, avec son château féodal, et nous sommes dans Maine-et-Loire.

Nous sommes en pleine Loire, les eaux verdâtres de la Vienne ont disparu. Au loin, dans le brouillard, on distingue à peine la silhouette altière du château de Saumur.

Les bords de la Loire sont admirables et nous tiennent plongés dans une douce extase; là de riantes chalets et de verts coteaux.

Pendant que nous contempions ce magnifique tableau de la nature, nous avons déjà dépassé Trèves et Saint-Clement, Gennes, les Rosiers et la Ménitrie, et autres perles des deux rives de la Loire.

Voici la jolie petite ville des Ponts-de-Cé, hardiment plantée sur ses trois îlots; nous remarquons le château, bâti sur une colline et dominant la Loire, vieux souvenir féodal!

De grandes fêtes auront lieu à Chartres, à l'occasion du concours régional, les 7, 8, 9 et 10 juin prochain.

Un horrible événement vient de se passer dans une petite commune des environs de Paris, dit la Presse.

Nous félicitons le Civis de Châtelleraut de cet intéressant et frais narré; mais il nous semble qu'il mêle un peu trop de Vive la République à son gentil récit.

Depuis une vingtaine d'années, on se plaint du dérangement des saisons. A la fin de 1876, nous avons eu un automne froid qui a dégénéré en hiver précoce.

Nous voici bientôt en juin, et le printemps, qui s'est à peine montré, se signale par du froid, du vent et de la pluie.

Au commencement du dix-huitième siècle, dit le Constitutionnel, on entra dans une période de ces variations.

Saint-Simon mourut en 1755, et il est à présumer que cette période de dérangement des saisons se prolongea à peu près jusqu'à cette époque.

Un télégramme de Rome, adressé au Times, rend compte d'un horrible attentat commis à Lercara.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 28 avril au 25 mai.

Table with columns: BOUCHERS, VACHES, VEAUX, MOUTONS, PORCS. Lists names of butchers and their respective quantities of various meats.

Faits divers.

De grandes fêtes auront lieu à Chartres, à l'occasion du concours régional, les 7, 8, 9 et 10 juin prochain.

Un horrible événement vient de se passer dans une petite commune des environs de Paris, dit la Presse.

En sortant de table, les convives, tous de très-jeunes gens, proposèrent de jouer à cache-cache.

La proposition fut acceptée par acclamation, et chacun se mit immédiatement à rechercher une bonne cachette.

Mais, au bout d'une demi-heure, on fut très-étonné de ne pas voir reparaître la mariée.

Naturellement, on commença par faire toutes les joyeuses plaisanteries d'usage, mais bientôt, le marié se montrant, l'inquiétude finit par gagner tout le monde.

Alors on fouilla dans les coins et recoins de la maison, toujours sans résultat.

Enfin, vers minuit, un jeune homme, machinalement, leva le couvercle d'un énorme coffre de bois et poussa un cri en trouvant le corps inanimé de celle qu'on cherchait.

La malheureuse jeune femme, voulant faire sans doute une espièglerie, s'était cachée dans ce coffre, dont le couvercle s'était fermé sur elle.

LES PLONGEURS-TORPILLES.

Il s'est passé un fait fort curieux, en ce qui concerne les torpilles que les Russes avaient placées sur la côte de la mer Noire et dont on a tant entendu parler au début de la guerre.

Un télégramme de Rome, adressé au Times, rend compte d'un horrible attentat commis à Lercara.

L'explosion a retenti dans tout le village qui a été aussitôt sur pied, et grâce aux énergiques efforts de la population, aidée de la police, les victimes ont été toutes retirées vivantes de dessous les décombres.

Chronique Financière.

Bourse du 29 mai 1877.

On faiblit au dernier moment, et la liquidation ne se fera pas, comme on s'y attendait, sur le cours de 70 pour le 3 0/0 et 104.50 pour le 5 0/0.

Marché de Saumur du 26 mai.

Table listing market prices for various goods like Froment, Seigle, Orge, Avoine, Fèves, Pois blancs, etc.

COURS DES VINS.

Table listing wine prices for different regions like Coteaux de Saumur, Ordre, Saint-Léger, etc.

L'Univers illustré, depuis l'origine du conflit russo-turc, a consacré, aux événements d'Orient, une série de Gravures du plus haut intérêt.

CARTE DE LA GUERRE.

Très-belle CARTE DU THÉÂTRE DE LA GUERRE, spécialement gravée, en vue des circonstances, par la maison CR. DRAGRAY, éditeur de la Société de géographie.

Coloriée soigneusement à teintes plates, cette carte mesure 1m 05 sur 0m 75 (non compris la marge), sur magnifique papier Grand-Aigle.

Refusez les contrefaçons.

N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant.

et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castles-tuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise

de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angle-terre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 63.476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastral-gie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, fai-blesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47.422.

EMBUËMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'ex-cès de jeunesse.

Cure N° 76.448.

Verdon, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ.

Musicien au 63^e de ligne.

Cure N° 62.986. Suppression des Règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat du

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 50; vanille, 2 fr. 40 c., déposé des germes et irritant, il est plus agréable, plus digestif, sans échauffer. Il reste liquide dans le s'apaisait est falsifié d'amidon ou féculé. — Dépôt à Saumur, chez M. COMON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDEAU, Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et chez les bons pharmaciens et épiciers, BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et B. GILIONE, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué à Saumur.

VENTE

Par suite de saisie immobilière.

EN ONZE LOTS,

DE DIVERS

IMMEUBLES

Sis commune de Saint-Martin-de-la-Place.

L'adjudication aura lieu à la barre du tribunal, le samedi trente juin mil huit cent soixante-dix-sept.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'à la barre du tribunal civil de première instance de Saumur, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères et adjudication publiques, en onze lots, des immeubles dont la désignation suit :

DESIGNATION

Telle qu'elle a été insérée au cahier des charges.

PREMIER LOT.

Une maison, composée d'une chambre à cheminée, grenier au-dessus, un hangar, cave et écurie; le tout construit en pierres de taille, couvert en ardoises, cour devant, jardin et ouche derrière, situé à la Croix-Rouge, commune de Saint-Martin-de-la-Place, et contenant environ treize ares quarante-deux centiares, affés en partie de ceps de vigne, joignant au nord un chemin d'exploitation, au midi M. Hurtault, au levant le chemin de la Croix-Rouge, au couchant Lecomte.

Cette maison et ses dépendances sont imposées au rôle des contributions foncières de la commune de Saint-Martin-de-la-Place, pour l'année courante, sur un revenu de la somme de trente-quatre francs trente-quatre centimes, ainsi que le constate une copie de la matrice du rôle, et sont comprises sous les numéros 565, 567, 568 et 568, section B.

2^e LOT.

Un pré, situé à la Croix-Rouge, même commune, contenant environ neuf ares, joignant au levant M. Hurtault, au couchant Sauleau et au midi Chalot. Ce morceau est imposé au rôle des contributions foncières de ladite commune, pour l'année courante, sur un revenu de la somme de deux francs quatre-vingt-quinze centimes et est compris sous le numéro 342, section D.

3^e LOT.

Un morceau de terre, affé de vigne, situé au même canton de la Croix-Rouge ou l'Eau-Cunault, même commune, joignant au couchant Chalopin, au levant M^{me} Taugourdeau, au midi Albert et autres, au nord M^{me} Toché et au couchant Trotoin, contenant seize ares quarante-huit centiares, et est imposé au rôle des contributions foncières de ladite commune de Saint-Martin, pour l'année courante, sur un revenu de la somme de huit francs soixante-et-un centimes, sous le numéro 132 de la section C.

4^e LOT.

Un morceau de terre, situé aux Bougloues, même commune, contenant dix ares cinquante centiares, joignant au nord M. Bouché, de Vivy, au levant un chemin, au midi M. Trotoin, Eugène, au couchant M. de Terre-Basse, et compris sous le numéro 119, section B, et imposé au rôle de la contribution foncière de ladite commune sur un revenu de dix francs cinquante-quatre centimes.

5^e LOT.

Un morceau de terre, situé aux

Hauts-Champs, dite commune de Saint-Martin, contenant vingt-six ares vingt-quatre centiares, joignant au couchant Eugène Dron, au nord Félix Leroy et au nord un chemin, et est compris au rôle de la contribution foncière de ladite commune de Saint-Martin, sur un revenu de vingt-neuf francs quatre-vingt-onze centimes, sous les numéros 492, 492 et 463 de la section A.

6^e LOT.

Un pré, situé à la Croix-Rouge, dite commune de Saint-Martin, contenant quinze ares quarante-sept centiares, joignant au nord la route numéro 152, de Tours à Nantes, au midi la dame veuve Tessier, au couchant M^{me} Toché et autres, et est imposé au rôle de la contribution foncière de ladite commune de Saint-Martin sur un revenu de la somme de treize francs trente-sept centimes, et est compris sous le numéro 319 de la section D.

7^e LOT.

Un morceau de pré, à la Croix-Rouge, commune de Saint-Martin-de-la-Place, contenant vingt-trois ares huit centiares, joignant au couchant Lecomte, au levant M^{me} Toché, au midi la même et autres, et est compris au rôle de la contribution foncière de ladite commune de Saint-Martin sur un revenu de la somme de quatorze francs trente-quatre centimes, sous les numéros 306 et 311 de la section D.

8^e LOT.

Un morceau de terre, au canton des Bosses, même commune de Saint-Martin-de-la-Place, contenant vingt-sept ares cinquante centiares, joignant au levant Alphonse Allouin, au couchant M. Soyer, au midi Arrault et autres, et est imposé au rôle de la contribution foncière de ladite commune, sur un revenu de la somme de vingt francs quatre-vingt-dix-sept centimes, sous le numéro 571, section C.

9^e LOT.

Un morceau de terre, au canton de la Pièce-Maillé, ou au canton des Chaintres, dite commune, contenant vingt-six ares quarante centiares, joignant au midi la dame veuve Marchais, au nord Trotoin, au couchant un chemin, et au nord Dumest, et est imposé au rôle de la contribution foncière de ladite commune de Saint-Martin, sur un revenu de la somme de vingt francs vingt-huit centimes, numéro 360, section B.

10^e LOT.

Un morceau de terre, au canton des Bosses, même commune, contenant neuf ares quatre-vingt-treize centiares, joignant au nord Eugène Dron, au levant Vaucelle, au midi M^{me} Marquet, au couchant M^{me} Albert, et est imposé au rôle de la contribution foncière de ladite commune de Saint-Martin, sur un revenu de la somme de treize francs soixante-dix-sept centimes, sous le numéro 588, section C.

11^e LOT.

Et un morceau de pré, situé au bourg de Saint-Martin, dite commune, contenant onze ares vingt-six centiares, joignant au midi la route numéro 132, de Tours à Nantes, au couchant Proust, au levant Maupoint, et est imposé au rôle de la contribution foncière de ladite commune, pour l'année courante, sur un revenu de la somme de trois francs soixante-dix centimes, sous le numéro 286, section D.

Tous ces immeubles sont habités et exploités par le sieur Maurice Dron, partie saisie.

Ces immeubles ont été saisis : A la requête de : 1^o M. Abel Lacroix père, jardinier, demeurant à Saumur, route de Varrains; 2^o M^{me} Louise et Adèle Lacroix; 3^o M. Abel Lacroix fils.

Ces trois derniers, frère et sœurs gormains, demeurant chez leur père, à Saumur, route de Varrains, tous co-intéressés, ayant pour avoué M^e Le Ray, demeurant à Saumur, rue

de Bordeaux, numéro 4, sur le sieur Maurice Dron, marchand de bois et cultivateur, demeurant à la Croix-Rouge, commune de Saint-Martin-de-la-Place.

Lesdits saisissants subrogés, par jugement, en date du douze avril mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré et signifié, rendu par le tribunal civil de Saumur, par défaut faute de comparaitre, contre le sieur Dron, et par défaut faute de conclure, contre le sieur Gérouard, aux droits dudit sieur Gérouard dans la saisie immobilière pratiquée par celui-ci sur ledit sieur Dron, suivant procès-verbal du ministère de Régnier, huissier aux Rosiers, en date du trente-un mai mil huit cent soixante-seize, transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le dix-neuf juin mil huit cent soixante-seize, volume 27, numéro 14.

Le jugement sus-énoncé ayant autorisé les requérants à reprendre les poursuites à partir de la publication du cahier des charges, cette publication, après sommation faites tant aux créanciers inscrits qu'à la partie saisie, par exploits du ministère de M^e Mauriceau, huissier à Saumur, en date du dix-huit mai mil huit cent soixante-dix-sept, mentionnés au bureau des hypothèques en marge de la transcription de saisie du dix-neuf juin mil huit cent soixante-seize, volume 27, numéro 14, le dix-neuf mai mil huit cent soixante-dix-sept, a eu lieu le vingt-six mai mil huit cent soixante-dix-sept, et l'adjudication aura lieu le samedi trente juin mil huit cent soixante-dix-sept, à midi précis, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Saumur devant lequel tribunal la saisie se poursuit en onze lots sur les mises à prix ci-après.

Savoir :

- 1^o Les immeubles compris sous le premier lot, sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci. 150 fr.
- 2^o Le pré compris sous le deuxième lot, sur la mise à prix de cinquante francs, ci. 50
- 3^o Le morceau de terre affé de vigne, compris sous le troisième lot, sur la mise à prix de cent francs, ci. 100
- 4^o Le morceau de terre compris sous le quatrième lot, sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci. 150
- 5^o Le morceau de terre compris sous le cinquième lot, sur la mise à prix de deux cents francs, ci. 200
- 6^o Le pré compris sous le sixième lot, sur la mise à prix de deux cents francs, ci. 200
- 7^o Le morceau de pré compris sous le septième lot, sur la mise à prix de deux cents francs, ci. 200
- 8^o Le morceau de terre compris sous le huitième lot, sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci. 150
- 9^o Le morceau de terre compris sous le neuvième lot, sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci. 150
- 10^o Le morceau de terre compris sous le dixième lot, sur la mise à prix de cent francs, ci. 100
- 11^o Un morceau de pré compris sous le onzième lot, sur la mise à prix de cinquante francs, ci. 50

Total des mises à prix, quinze cents francs, ci. 1,500 fr.

Outre les frais et charges.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions sur les immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, le vingt-huit mai mil huit cent soixante-dix-sept.

Signé : V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le vingt-neuf mai mil huit cent soixante-dix-sept, folio , case . Reçu un franc quatre vingt-huit centimes, décimes compris. (297) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Un hectare 10 ares 17 centiares de vigne et terre, sis au Clos-Bonnet, commune de Saumur, portés au cadastre section D, numéro 709.

S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

LA MAISON DE MAITRE DE LA BERGERIE

Près le bourg et en la commune d'Allonnes,

Servitudes, cour et jardin, renfermés de murs.

On ajouterait telle quantité de terre labourable qu'il conviendrait au locataire.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e DENIEAU, notaire, et, pour traiter, à M. Louis DESCHAMPS-EPAGNEUL, propriétaire à Allonnes.

A VENDRE

Un beau et fort cheval, pur sang, se montant et s'attelant.

S'adresser au bureau du journal.

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

A VENDRE

PAR JEUX

LA PREMIERE HERBE DE LA PRAIRIE

DE

L'ILE-L'ABBÉ

Appartenant à M. PONNEAU.

S'adresser à M. CH. MILSONNEAU, 9, rue Nationale, prairie, au sieur FOURNEAU, garde.

L'OUEST

Siège social : rue Mondésir, 12 bis NANTES

COMPAGNIE D'ASSURANCE

A PRIMES FIXES

Contre l'Incendie, la Foudre, l'Explosion et des Appareils à Vapeur.

Directeur divisionnaire, à SAUMUR, M. COTTAREL

43, rue de Bordeaux.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur sous-joint.